VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22 DEC. 2025 que la convocation du Conseil a été faite le **4 décembre 2025** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ÎLE DE LA RÉUNION ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – M. Jean Daniel DENNEMONT – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Christine BARET – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – Mme Séverine MARA – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE – Mme Colette ANELARD CADERBY – M. Bruno CORÉE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Christophe HOAREAU.

Procurations : Mme Christelle ETHEVE-VADIER a donné mandat à M. Frédo – **Mme Marie Hélène RICQUEBOURG** a donné mandat à M. Fabrice PAYET – **Mme Line Rose BAILLIF** a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN.

Absents : Mme Lise Marie DANDIN – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Paul FORT – Mme Roseline LUCAS.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame Julie Rose MEZINO** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Madame Julie Rose MEZINO** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ *M. Laurent LENCLUME est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 5.*

& &
&

AFFAIRE N° 6 / **Plan de financement des travaux communaux de reconstruction des installations d'éclairage public**

Suite au transfert de compétence au 1er janvier 2020 de 14 communes membres et conformément au règlement *« éclairage public »* validé en conseil syndical le 27 Octobre 2020, les travaux d'investissement d'éclairage public sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIDELEC Réunion et concernent les opérations de création, d'extension, de réfection complète et ou de modification de parties d'installations du réseau des ouvrages et appareillages d'éclairage public.

Le SIDELEC Réunion a donc établi ses programmes annuels de travaux en fonction des demandes qui lui ont été faites par la commune des Avirons.

Ces programmes d'investissement en éclairage public s'articulent notamment autour de deux grandes actions :

- ✓ Le programme pluriannuel de rénovation globale issus du Diagnostic de 2019,
- ✓ Le programme annuel d'extension et de reconstruction de réseaux.

L'évaluation des études et des travaux issus de ces premiers programmes ainsi que le montant des subventions sollicitées étant maintenant connus, il convient donc de présenter et de valider leur plan de financement ainsi que le montant des fonds de concours communaux.

Plan de financement :

Localisation	Nature des travaux	Montant HT	Taux de participation communale HT	Taux de participation du SIDELEC HT
			65%	35%
Chemin Barouty	Ajout de 2 points luminaire solaire	**6 836,00 €**	**4443,4**	**2 392,60 €**
Sentier Babylon	Ajout de 2 points luminaire solaire	**6 836,00 €**	**4 443,40 €**	**2 392,60 €**
Chemin Pavé (Près du N°6)	Ajout de 1 point luminaire solaire sur poteau existant	**3 482,00 €**	**2 263,30 €**	**1 218,70 €**
27 Rue du Stade	Ajout de 1 PL sur PBA existant	**1 184,00 €**	**769,60 €**	**414,40 €**
42 Chemin Mélina	Ajout de 1 PL sur PBA existant	**1 184,00 €**	**769,60 €**	**414,40 €**
	TOTAL HT	**19 522,00 €**	**12 689,30 €**	**6 832,70 €**

Au regard de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à :

- ➢ Valider les programmes des travaux 2025/2026 d'éclairage public et leurs plans de financement ainsi que les fonds de concours communaux.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- ➢ Valide les programmes des travaux 2025/2026 d'éclairage public et leurs plans de financement ainsi que les fonds de concours communaux.
- ➢ Autorise le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette affaire.

Et les membres ont signé.

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 22 DEC. 2025

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Publiée le : 22 DEC. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.